

Accessibilité

Notre engagement

L'OORGC encourage toutes les personnes à accéder à ses services et à s'en prévaloir, mais les encourage aussi à participer à notre travail. Nous nous efforcerons d'éliminer les obstacles et de favoriser des services, un environnement et une culture qui respectent les besoins particuliers des personnes dotées de capacités différentes.

Politiques, pratiques et procédures

Communication

L'OORGC transmet des informations et des communications au public principalement par l'intermédiaire de son site Web. Grâce à ses services en ligne, conçus pour répondre à différents besoins en matière de communication, l'OORGC s'efforcera de répondre aux exigences des quatre piliers de l'accessibilité, tels que définis par les Règles pour l'accessibilité des contenus Web. Citons comme exemple :

- fournir des textes alternatifs pour chaque élément visuel d'une page Web;
- fournir des fonctionnalités permettant d'accéder au site sur des écrans de toutes tailles;
- fournir des fonctionnalités qui sont toutes accessibles sur un clavier.

Nous nous engageons à ne jamais cesser d'améliorer les méthodes utilisées pour offrir des mesures d'accommodement et à faire en sorte que tout le monde puisse obtenir, utiliser et tirer parti de façon juste et équitable des programmes et des ressources de l'OORGC (p. ex., avoir accès à un agent par téléphone ainsi qu'à des services en ligne pour le partage de commentaires).

Pour ceux qui veulent travailler pour l'organisation ou qui désirent siéger au conseil d'administration, à des comités ou à d'autres groupes consultatifs, l'OORGC fera de son mieux pour prendre les mesures d'accommodement appropriées. Par exemple, toute activité organisée par l'OORGC aura lieu dans un lieu qui répond aux exigences relatives à l'accessibilité, telles que définies dans la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#).



Address: P.O. Box 48087 RPO Davisville Toronto, ON M4S 3C6



Phone: 1-866-888-5426



Website: www.cmrao.ca

Dispositifs d'assistance et mesures

L'OORGC fera les aménagements nécessaires pour permettre aux personnes handicapées utilisant des dispositifs d'assistance ou qui ont besoin de mesures supplémentaires, de participer aux audiences publiques et aux réunions. Si un employé ou un membre du conseil d'administration éventuel a besoin d'un dispositif d'assistance ou de mesures supplémentaires, l'OORGC apportera les modifications nécessaires à son environnement pour répondre à ces demandes.

Recours à des animaux d'assistance et à des personnes de soutien

L'OORGC s'engage à accueillir les personnes handicapées accompagnées d'un animal d'assistance ou d'une personne de soutien dans ses locaux et partout où il tient des réunions et d'autres événements pour des parties prenantes.

Procédures

L'OORGC s'engage à créer un environnement qui est respectueux envers tous les membres du public désireux d'avoir accès à ses services. Les procédures de l'OORGC aident les employés, les membres du conseil d'administration et d'autres tierces parties à savoir comment :

- interagir et communiquer avec des personnes ayant différents besoins liés à un handicap;
- interagir avec ceux qui utilisent un dispositif d'assistance ou qui nécessitent l'aide d'un animal d'assistance ou d'une personne de soutien;
- aider une personne handicapée qui a de la difficulté à accéder aux services offerts par l'OORGC;
- assurer l'évacuation en toute sécurité des personnes handicapées en cas d'urgence.

Formation du personnel et du conseil d'administration

Tout le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration de l'OORGC, ainsi que tous les tiers sous-traitants qu'il emploie recevront une formation sur l'accessibilité pour leur permettre de répondre aux besoins et aux expériences des personnes handicapées. Sujets abordés :

- un aperçu des dispositions du Code ontarien des droits de la personne qui touchent les personnes handicapées;
- un aperçu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et des exigences de la norme du service à la clientèle;
- l'application des politiques, des pratiques et des procédures de l'OORGC en ce qui a trait à la norme du service à la clientèle;
- l'application du plan de gestion des urgences de l'OORGC en matière de protection des personnes handicapées.

L'OORGC fournira une formation complémentaire lorsque des changements seront apportés à ces politiques, ces pratiques et ces procédures.

Sur demande, l'OORGC s'efforcera de fournir des publications et des processus lui permettant de recevoir et de répondre aux commentaires sous des formes accessibles et au moyen de soutiens à la communication (selon les spécifications des documents). L'OORGC fera tout son possible pour que les formats et les soutiens prennent en compte les besoins des particuliers en matière d'accessibilité et pour les fournir à un prix qui ne dépasse pas celui imputé aux autres.

Rétroaction

Pour fournir une rétroaction à l'égard des services offerts aux personnes handicapées par l'OORGC, communiquez avec :

Courriel : info@cmrao.ca

Téléphone : 1-866-888-5426

Adresse postale :

Condominium Management Regulatory Authority of Ontario
P.O. Box 48087 RPO Davisville
Toronto, ON
M4S 3C6

Modifications à cette politique ou à d'autres politiques

L'OORGC s'engage à garantir que ses politiques, ses pratiques et ses procédures favorisent la dignité et l'indépendance de toute personne handicapée. L'organisation n'apportera aucune modification à cette politique sans tenir compte de son incidence sur les personnes handicapées.

Questions au sujet de la présente politique

La présente politique vise à permettre d'atteindre l'excellence en matière de services aux clients handicapés. Pour toute question, veuillez vous adresser au responsable du service à la clientèle.